

(1) Epoux ou Père

Prénoms Jonathan

Nom (2) CREPIN

Né (3) le 09 Décembre 1986  
à 07 heures 50  
à Brion sur Charente (79)  
Fils (4) de (5) Marial, Henri, René,  
Roger CREPIN  
et de (5) Frantz HERAUD

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1239  
le 06 Mai 2019 (6)

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (7)

**MARIAGE** célébré à .....

le .....

Il a été déclaré (8) .....

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° .....

MENTIONS MARGINALES (7)

(1) Epouse ou Mère

Prénoms Sabrina

Nom (2) DOS SANTOS

Née (3) le 09 Février 1987  
à 22 heures 50  
à Champigny-sur-Marne  
(Val-de-Marne)  
Fille (4) de (5) Fernando, Eduardo  
LOPES DOS SANTOS  
et de (5) Isabel, Maria  
LOPES CORTEZ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 270  
le 13 Mai 2019

L'officier de l'état civil  
Sceau (6)

MENTIONS MARGINALES (7)

à .....

heures .....

le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ». (2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ». (4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ». (5) Prénoms et NOM des parents.

(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. (7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par Me..., notaire à... ».

(1) .....

Extrait de l'acte de décès n° .....  
..... (2)  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) .....

Extrait de l'acte de décès n° .....  
..... (2)  
à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

1er  
ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 1050 / 2019  
le 17 Avril 2019

à 16 heures M.  
est né(e) (2) Louise CREPIN

du sexe Féminine, à Jossigny (Seine et Marne)

(3) .....

reconnu(e) (4) le 08 Avril 2019 à la Naissance  
de Brie Comte Robert (Seine et Marne)  
par ses père et mère -

Délivré conforme aux registres le 19 Avril 2019

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n° .....

(6) .....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1<sup>ère</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...) » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] née le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénom et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

**ENFANT (1)****Extrait de l'acte de naissance n°**

le .....

à ..... heures .....

est né(e) (2) .....

du sexe .....

(3) .....

reconnu(e) (4) .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES (5)****Extrait de l'acte de décès n°** Enfant sans vie n° 172(6) *Survenu le 13 Janvier 2022  
à Le Kremlin Bicêtre (Val de Marne)*Délivré conforme aux registres le 16 Janvier 2022  
Prénom : Noé**MENTIONS MARGINALES (5)**

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] né le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

**2<sup>ème</sup> ENFANT (1)****Extrait de l'acte de naissance n°** 162

le 16 janvier 2023

à 17 heures 26

est né(e) (2)

Isaac CREPIN

du sexe masculin à Jossigny (Seine et Marne) -

(3) .....

reconnu(e) (4) le 19 janvier 2023 en  
notre mairie par son père

Délivré conforme aux registres le 19 janvier 2023

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES (5)****Extrait de l'acte de décès n°**

(6) .....

à .....

Délivré conforme aux registres le .....

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES (5)**

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « [1<sup>re</sup> partie : ... 2<sup>nde</sup> partie : ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de [Prénoms, NOM] né le... à... ». (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par... [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».